

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250624-d-2025-29-AU
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis – Plan vélo – Création d'itinéraires cyclables en jalonnement secteur du plateau.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis au titre du dispositif plan vélo
Considérant que le montant des travaux d'aménagement pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau s'élève à 52 534 € hors taxes.

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, un fonds de concours dans le cadre du dispositif « Plan vélo », à hauteur de 50% des dépenses éligibles hors taxes des travaux d'aménagement pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau.

S'ENGAGE à utiliser le fonds de concours dans le cadre de l'opération susvisée.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 24 juin 2025.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT